

**Institut des Sœurs de Notre-Dame  
Section secondaire**

Rue de Veeweyde, 40  
1070 Anderlecht  
Tél. : 02 521 04 41  
Fax : 02 526 13 29  
[www.isnd.be](http://www.isnd.be)



Année scolaire 2014-2015

**Bulletin d'information n°6  
du mercredi 26 juin 2015**

Éd. resp. : Anne-Marie Scohier ([amscohier@isnd.be](mailto:amscohier@isnd.be))

Nos bulletins d'information sont consultables sur notre site [www.isnd.be](http://www.isnd.be).

Ils peuvent également vous parvenir dans votre boîte aux lettres électronique via une liste de diffusion ;  
la prise d'abonnement peut se faire à l'adresse suivante : <http://www.isnd.be/cms/bull-dinformation>

**Sommaire**

1. Choisir
2. Epreuves externes
3. Pour lire le bulletin de juin 2015
4. Calendrier de la rentrée 2015-2016
5. Ephémérides 2015-2016 en bref
6. Solidarité : merci
7. Bravo à nos élèves !

## 1. Choisir

En cette fin d'année, certains élèves vont prendre une autre direction, d'autres poursuivront à l'ISND. Nous souhaitons à chacun qu'il trouve la place qui lui convient et que son choix soit un **choix positif**.

A tous, nous souhaitons de très bonnes vacances.

## 2. Epreuves externes

Nous trouvons regrettables les fuites qui ont entraîné l'annulation des CE1D et du CESS d'histoire. Nous sommes conscients que pour certains élèves, il y avait eu un réel investissement pour réussir honnêtement ces épreuves.

Lors des délibérations, nous avons tenu compte de cette situation exceptionnelle, conformément aux indications de la Ministre de l'Enseignement et de la Fédération de l'Enseignement Catholique.

## 3. Pour lire le bulletin de juin 2015

### 3.1. Les attestations

En fin de ...	conditions	Orientation vers...	
1C	Passage automatique	2C	
1D	CEB	1C	
	Pas de CEB	2D	
1S	<b>Pas 16 ans au 31/12</b> <b>Pas 3 ans dans le 1<sup>er</sup> degré</b>	2C	
		Si CEB obtenu en 1D	2S
		Si CE1D	3 <sup>e</sup>
	<b>16 ans au 31/12</b> <b>ou 3 ans dans le 1<sup>er</sup> degré</b>		
		Et CE1D Et pas de CE1D	3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> , DFS* (*dans les orientations définies par le Conseil de classe)
2C	CE1D	3 <sup>e</sup>	
	Pas de CE1D		
		<b>Pas 16 ans au 31/12</b> <b>Pas 3 ans dans le 1<sup>er</sup> degré</b>	2S
		<b>16 ans au 31/12</b>	2S Ou 3 <sup>e</sup> , DFS
		<b>3 ans dans le 1<sup>er</sup> degré</b>	3 <sup>e</sup> , DFS
2S	CE1D	3 <sup>e</sup>	
	Pas de CE1D	3 <sup>e</sup> , DFS	
2D	CEB et pas 16 ans au 31/12	3 <sup>e</sup> , DFS 2C 2S	
	CEB et 16 ans au 31/12	3 <sup>e</sup> , DFS 2S (à la demande des parents)	
	Pas de CEB	3 <sup>e</sup> , DFS 2DS (année supplémentaire du degré différencié, pas à l'Isnd)	

Au terme des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire, la sanction des études est marquée par une **attestation A, B ou C**. En fin de quatrième, l'attestation A ou B accompagne le diplôme. Au terme de la cinquième année, de transition ou de qualification, la sanction des études est marquée par une attestation A ou C. La réussite de la sixième année est sanctionnée par l'obtention du CESS.

**L'attestation C** oblige l'élève à recommencer l'année qu'il vient d'effectuer, dans la même orientation d'études ou dans une orientation différente à propos de laquelle le Conseil de classe émet un avis.

**L'attestation B** est une attestation de réussite qui n'ouvre à l'élève que certaines options, formes et filières d'enseignement existant dans l'année supérieure. Les options, formes ou filières interdites sont indiquées sur l'attestation B (on parle de **restriction**) :

- restriction portant sur une option précise (ex. AOB anglais 4)
- restriction portant sur l'enseignement général (restriction GT)
- restriction portant sur l'enseignement de transition (restriction GT et TT)
- restriction portant sur l'enseignement de transition et la qualification technique (restriction GT,TT,TQ)

Rem : Dans la logique du système qui oblige l'élève à suivre la même orientation d'études durant les deux années du troisième degré, aucune attestation B ne peut être délivrée en fin de cinquième.

**L'attestation A** est une attestation de réussite qui ouvre à l'élève toutes les options, formes et filières d'enseignement existant dans l'année supérieure. En cinquième cependant, l'élève ayant obtenu une attestation A ne pourra être admis que dans la même orientation d'études en sixième, faute de quoi son C.E.S.S. ne serait pas homologué.

A l'ISND, l'attestation A peut être accompagnée de **travaux de vacances** : ces derniers sont des épreuves « non délibératoires » : la réussite de l'année a été décidée dès la délibération de juin ; elle n'est donc plus en question : l'élève accède, quoi qu'il arrive, à la classe supérieure. Les travaux de vacances peuvent être exécutés sous deux formes, au choix du professeur :

- un travail à effectuer à domicile durant les mois de juillet et août ; il doit être remis en mains propres au professeur de l'année précédente, au plus tard, le **vendredi 4 septembre 2015**;
- une interrogation orale ou écrite le **1<sup>er</sup> et/ou le 2 septembre 2015**.

**L'élève doit se présenter le 29 juin au matin** (9h à 12h, lors de la consultation des documents) pour rencontrer le professeur et recevoir un document V, comportant toutes les indications nécessaires pour réaliser le travail ou préparer l'interrogation de septembre.

L'attitude de l'élève par rapport à ces travaux de vacances ainsi que les résultats obtenus fourniront au conseil de classe des indications sur **l'investissement** dont il a fait preuve et sur ses **possibilités de récupérer les lacunes**. Les travaux de vacances sont évalués et **le résultat obtenu comptera pour moitié au premier bulletin de la nouvelle année scolaire**.

Comme l'évaluation se fait sur le degré, **pour les élèves de 1ère, la réussite du travail** de vacances permet de **commencer la deuxième avec 50%** dans la branche concernée.

Ce travail individualisé n'est pas une sanction mais bien une aide supplémentaire accordée à l'élève.

### **3.2. Critères de délibération**

Les critères de délibération sont présentés dans le Règlement des études (RGE), disponible sur [www.isnd.be](http://www.isnd.be).

### **3.3. Rencontre avec les professeurs et la direction**

- ✓ Les **bulletins** seront remis le **vendredi 26 juin dès 13h** (selon le rendez-vous fixé avec le titulaire) en présence de l'enfant et de ses parents.
- ✓ Les parents pourront rencontrer les **professeurs**, sans rendez-vous, le **lundi 29 juin 2015 de 9h à 12h**. A cette occasion, ils pourront **consulter\*** les copies d'examen, en présence du professeur concerné.
- ✓ **La direction** rencontrera les parents qui le souhaitent le **vendredi 26 juin** de 14h à 19h ainsi que le **lundi 29 juin de 9h à 12h**.
- ✓ Les **membres du Centre PMS** seront présents lors de la réunion de parents le vendredi 26, de même que le lundi 29. L'équipe peut ensuite assurer des rendez-vous jusqu'au 4 juillet. Vous pouvez les contacter via [equipepms@isnd.be](mailto:equipepms@isnd.be) ou au 02 541 81 38.

*\*L'élève majeur, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale de l'élève mineur peuvent, **sur demande écrite adressée au chef d'établissement**, obtenir, à prix coûtant, une copie d'un l'examen afin de mieux comprendre les motivations de la décision. Personne ne peut consulter les épreuves d'un autre élève ni en obtenir une copie.*

### **3.4. Introduction des recours**

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours contre la décision du conseil de classe soit le **vendredi 26/6 entre 16 et 18h**, soit le **lundi 29/6 entre 9h00 et 11h30** et entre **13h30 et 15h00**.

Les demandes de recours doivent être notifiées par écrit sur document A4 (lettre) et remises sous enveloppe ( au nom de l'élève ainsi que sa classe) auprès de Monsieur De Beusscher (CPE) au réfectoire des élèves (1<sup>er</sup> étage du bloc A en face de l'escalier).

Une inscription pour la prise de rendez-vous est obligatoire. Cette liste de rendez-vous est affichée sur la porte du local.

L'élève mineur doit impérativement être accompagné d'un parent ou d'un majeur.

Les demandes doivent indiquer clairement les arguments qui fondent le recours (on ne peut pas cependant invoquer la situation d'un autre élève).

Ces recours ne peuvent pas concerner des décisions d'AOA.

**Le résultat des recours sera communiqué téléphoniquement aux parents le mardi 30 juin à partir de 16 h.**  
Un courrier postal suivra.

#### 4. Calendrier de la rentrée 2015-2016

Mardi 1/9/2015	Mercredi 2/9/2015	Jeudi 3/9/2015
<p>8h45-12h : rentrée des élèves de 1D, 2D et 1C 10h30 rentrée des 2S</p> <p>16h-18h : vente des livres des 1<sup>è</sup></p> <p>9h à 12h interros travaux de vacances</p>	<p>NB : Les cours sont suspendus pour les élèves de 1C /1D/2D. Les 2S sont en mi-temps pédagogique du 2 au 4 septembre</p> <p>8h30 : rentrée des 2C 9h30 : rentrée des 3<sup>è</sup> 10h : rentrée des 4<sup>è</sup> 10h30 : rentrée des 5<sup>è</sup> 11h : rentrée des 6<sup>è</sup> 14h : jury de qualification 6TQ</p> <p>13h00-14h30 : vente des livres 2<sup>è</sup> 14h30-16h00 : vente des livres 3<sup>è</sup> 16h00-17h00 : vente des livres 4<sup>è</sup> 17h00-18h00 : vente des livres 5-6</p> <p>18 h30 : communication des résultats de la seconde session</p>	<p>Reprise des cours dans toutes les classes</p>

#### 5. Ephémérides de l'année 2015-2016 en bref

Rentrée scolaire	Mardi 1er septembre 2015
Attention !!	Contrairement aux habitudes, le mardi 15 septembre, jour du Marché Annuel, sera un jour normal de cours.
<b>Congés</b>	
Congé de Toussaint	du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2015
Armistice 1918	Mercredi 11 novembre 2015
Vacances de Noël	du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016
Congé de carnaval	du lundi 8 au vendredi 12 février 2016
Vacances de Pâques	du lundi 28 mars au vendredi 8 avril 2016
Ascension	Du mercredi 4 au vendredi 6 mai 2016 (sous réserve de confirmation, voir <a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a> > calendrier scolaire)
Pentecôte	Lundi 16 mai 2016
Les vacances d'été débutent le vendredi 1 <sup>er</sup> juillet 2016	
<b>Bulletins</b>	
1 <sup>è</sup> période	le vendredi 30 octobre 2015
2 <sup>è</sup> période	le vendredi 18 décembre 2015
3 <sup>è</sup> période	le vendredi 5 février 2016 aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>è</sup> degrés uniquement
4 <sup>è</sup> période	le vendredi 25 mars
5 <sup>è</sup> période	le lundi 27 juin 2016

## 6. Solidarité : bilan de la Marche Parrainée

Cette année encore, les élèves de l'ISND se sont montrés fort généreux pour récolter des fonds afin de répondre à la demande d'aide en faveur des enfants d'Ethiopie. Les parrainages ont rapporté la somme de 9250€, une somme record. Merci à tous !

Ci-dessous, vous pourrez lire un extrait d'une lettre des membres de l'asbl "Sourires d'Ethiopie"

Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre générosité pour nos missions en Ethiopie.

(...) car votre investissement dans notre projet est fantastique.

Au plaisir de vous rencontrer.

Au nom de toute l'équipe « Sourires d'Ethiopie »

Romain Vanwijck



## 7. Bravo à nos élèves et à nos professeurs !

Bravo à Jessika De Saulnier (5C) primée pour sa nouvelle fantastique

CONCERT DE L'ECOLE : 8 mai 2015

Merci aux tontons et aux élèves qui ont enchanté nos oreilles ce 8 mai.

Chant: Lyndita, Roxane, Jennifer, Emel, Alessia, Elodie, Anne-Laure, Alixe, Joy, Leila, Eloah, Régis

Violoncelle: Estelle

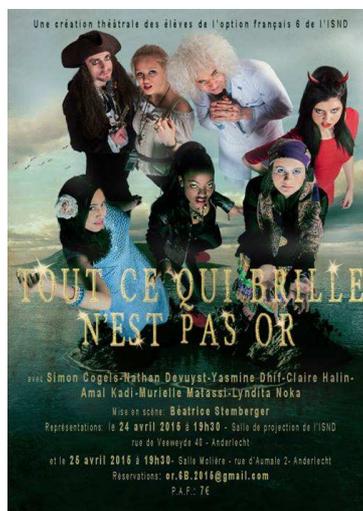
Basse: Julien

Claviers: Zoé, Mohamed, Fabrice, Régis

Guitares: Elodie, Daniel, Maxime

PIECE DE THEATRE : OPTION FRANÇAIS 6, les 24 et 25 avril 2015

Merci à tous les élèves pour cette pièce de théâtre écrite et jouée par une classe enthousiaste, bien coachée par leur professeur, Madame Stemberger ! On attend la prochaine.



BI n°6 du 26 juin 2015

Et la pièce de théâtre des profs !! les 29, 30 et 31 mai 2015

Les professeurs de l'ISND présentent



**LA VOITURE ÉLECTRIQUE**

**3 représentations uniques**  
Le vendredi 29 mai à 20h  
Le samedi 30 mai à 20h  
Le dimanche 31 mai à 15h

40 rue de Uoeweyde  
1070 Anderlecht

PfF 5 euros  
tickets disponibles auprès de C. Montuc

- C'est un spectacle original écrit par C. Du Four,  
où se mêlent les affaires, les quiproquos et les fous rires.  
Le club des professeurs